

**Synthèse de l'atelier participatif de la table de travail de l'Alliance
18 novembre 2019**

Déroulement de la rencontre

1^{ère} partie

- Accueil, rappel du but de la rencontre et du mandat de la table de travail
- Survol de l'état de la situation observée dans l'aire à l'étude (par Kim Marineau de Biodiversité Conseil)
- Présentation de la carte des éléments sensibles mise à jour (par Jean-Philippe Boyer de la Ville de Sherbrooke)
- Mise en contexte par les experts de la table de travail (par Nadia Fredette (Les sentiers de l'Estrie) et Paul Matte (Sentiers Sherbrooke))

2^e partie

- Consignes pour les discussions en sous-groupes
- Discussions en sous-groupes
- Présentation des critères retenus en sous-groupes
- Échange sur les critères proposés
- Synthèse finale
- Explication des prochaines étapes

Précisions apportées aux critères des propriétaires pour le projet de sentier de liaison

Le tableau qui suit résume les critères et/ou les précisions qui ont fait l'objet d'un accord général au sein de la Table de travail lors de l'atelier de discussion du 18 novembre 2019.

Les principales préoccupations « autres » exprimées par le groupe ou certains membres lors de cette même rencontre, sont rapportées au bas du tableau.

Synthèse des critères

Critères des propriétaires	Précisions	Critères de la table de travail	Précisions
Sentier de liaison de type signature permettant une expérience intéressante (voir l'exemple du sentier BOUTTABOUE du Mont Ste-Anne)	https://www.espaces.ca/articles/activites/velo/velo-de-montagne-01/3612-8-sentiers-signatures-de-velo-de-montagne-au-quebec	Sentier offrant une expérience intéressante pour les cyclistes et offrant une bonne substitution à l'offre actuelle sur le mont J.S. Bourque.	Tracé avec : <ul style="list-style-type: none"> • différents éléments naturels et en milieu forestier; • d'une longueur suffisante; • avec de la fluidité (<i>flow</i>); (descente sans trop de freinage); • avec du dénivelé.
		L'accessibilité à un large éventail d'utilisateurs (en termes de niveau de difficulté) est jugée importante.	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir un passage alternatif (<i>chicken pass</i>) si un élément technique dépasse l'ensemble du niveau technique du sentier. • Éviter les trous et les sauts
Un seul sentier sera permis à perpétuité (enchâssé dans le projet de réserve)			Pour les membres, les descriptifs « liaison » et « signature » sont difficilement conciliables dans un même sentier. Il en résulte une proposition faite par des membres en fin de rencontre de faire deux sentiers, un de type liaison (privilégiant les infrastructures existantes, <u>pas nécessairement sur le territoire de la réserve</u> et étant réellement accessible au plus grand nombre) et un de type signature (privilégiant l'expérience, mais ne servant pas nécessairement de

Critères des propriétaires	Précisions	Critères de la table de travail	Précisions
			liaison). Il n'y a pas eu suffisamment de temps pour aller plus loin dans les discussions en lien avec cette proposition, mais cela apparaît comme un scénario sérieux à évaluer.
Le sentier de liaison pourra avoir quelques sections à 2 sens (pour l'aspect sécuritaire) mais devra demeurer dans un seul corridor	Pas de « by-pass » ou sentiers complémentaires	Pour la sécurité des cyclistes , éviter le passage de vélos en face à face dans les secteurs à plus haute vitesse.	
		Pour la sécurité de tous les usagers et une saine cohabitation , éviter les croisements entre piétons et cyclistes (principe « d'espacement » entre les sentiers utilisés pour des activités pédestres et le futur sentier pour le vélo)	Des enjeux de conflits d'usage ont été observés lors du travail de caractérisation mené à l'automne 2019, et par les agents de sensibilisation à l'été 2018 et 2019.
Le sentier doit permettre aux usagers de rejoindre le site alternatif de vélo UdeS / CMSA ainsi que la sortie de la 410 pour les projets de développement			
Le sentier doit permettre aux usagers du CMSA (intermédiaire) de rejoindre le réseau du Mont-Bellevue (zone de transition)		Les usagers de l'école secondaire Le Triolet doivent aussi pouvoir rejoindre le réseau de manière sécuritaire.	

Critères des propriétaires	Précisions	Critères de la table de travail	Précisions
Le site alternatif de vélo UdeS / CMSA doit faire partie de l'entente de gestion du Parc du Mont-Bellevue (pour UdeS) ou avec un bail (pour le CMSA)			
Le site alternatif de vélo UdeS / CMSA doit permettre de relier également le viaduc de l'autoroute 410	À déterminer si par la réserve naturelle (sous la ligne électrique) ou par l'emprise de la bretelle d'autoroute		
L'UdeS aura une piste cyclable qui va relier l'entrée du PMB à l'École de gestion (potentiel pour relier rapidement le site alternatif de vélo UdeS / CMSA)			
Le sentier de liaison devra respecter l'intégrité écologique du PBM et répondre aux conditions de la future réserve naturelle		Privilégier les zones à valeur écologique basse pour tous les sentiers (autant vélo que pédestre)	Les données de sensibilité écologique datent (2007 et 2013). Il est suggéré de les mettre à jour minimalement pour les sentiers et corridors retenus, et ce, avant d'effectuer des travaux.

Principales autres préoccupations que les membres souhaitent partager au comité de travail

Passage par le sommet du mont J.S. Bourque

Le passage ou non du vélo par le sommet de la montagne est une question très névralgique et qui suscite de fortes réactions de part et d'autre à la Table.

D'une part, les représentants du vélo estiment qu'un passage par le sommet du mont J.S. Bourque offrirait une expérience de qualité suffisante pour aider à « contenir » la délinquance dans ce secteur et garder les usagers à l'intérieur du sentier.

D'autre part, pour les représentants du pédestre, permettre le passage du vélo par le sommet de la montagne a quelque chose de symbolique et viendrait apposer une étiquette « vélo » sur la montagne et nuire à la crédibilité des initiatives de conservation, surtout en prenant en compte la concentration d'éléments sensibles s'y retrouvant. Selon eux, la meilleure façon de contrôler la délinquance demeure d'investir véritablement dans le balisage des sentiers, et la surveillance sur le terrain, ce qui a fait défaut jusqu'à présent.

Infrastructure sportive vs conservation

Pour deux experts en support à la Table (qui ne participent pas aux décisions), il y a un risque de créer un précédent en permettant une infrastructure « sportive » dans un projet de réserve à vocation de conservation écologique.

Investissements conséquents

Pour les membres, il est impératif que la gestion du territoire de la réserve et du parc soit révisée. Ils recommandent que le parc du Mont-Bellevue et la réserve naturelle soient considérés au même titre que les infrastructures de loisirs (ex. aréna, terrains de soccer, piscine). Selon les membres, des budgets substantiels doivent être octroyés à l'entretien du parc, à l'amélioration des infrastructures, ainsi qu'aux mesures de contrôle, de surveillance et d'éducation.

Continuer à développer l'offre pour le vélo à l'extérieur de la future réserve

Il est suggéré de poursuivre les efforts afin d'explorer la possibilité d'offrir d'autres sites alternatifs de vélo de montagne offrant un dénivelé similaire au mont J. S. Bourque à l'extérieur de la réserve, mais sur le territoire de la Ville de Sherbrooke.

Maintien d'un canal de concertation entre les usagers

Les membres recommandent de maintenir ce canal d'échanges que constitue la Table de travail de l'Alliance dans sa forme actuelle ou une autre, organe jugé pertinent et utile. Il faut toutefois y accorder les ressources et l'appui nécessaires.